FINANCE 2000
Société anonyme au capital de 4.573.470,51 €
374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
340 642 016 RCS Paris

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au compte « Report à nouveau » qui s'élèvera à la somme de – 12 778 320,17 €.

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2024

de

Finance 2000

Finance 2000

BILAN AU 31 DECEMBRE

	Note	31.12.2024			31.12.2023
ACTIF		Brut €	Amort/Dép €	Net €	Net €
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières					
Participations, TIAP	2.1	13 997 082	12 386 717	1 610 365	1 703 856
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total		**13 997 082**	**12 386 717**	**1 610 365**	**1 703 856**
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances		-	-	-	2 156
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		2 075	-	2 075	566
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Total		**2 075**	**-**	**2 075**	**2 722**
Total de l'actif		**13 999 157**	**12 386 717**	**1 612 440**	**1 706 578**

BILAN AU 31 DECEMBRE

PASSIF	Note	31.12.2024 €	31.12.2023 €
Capitaux propres			
Capital social		4 575 000	4 575 000
Réserve légale		457 500	457 500
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		(12 671 195)	(12 555 518)
Résultat de l'exercice		(107 125)	(115 677)
Total	2.2	**(7 745 820)**	**(7 638 695)**
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 445	3 800
Dettes fiscales et sociales		-	-
Autres dettes	2.3	9 354 815	9 341 474
Total		**9 358 260**	**9 345 274**
Total du passif		**1 612 440**	**1 706 578**

Finance 2000

COMPTE DE RESULTAT

	Note	2024 €	2023 €
Chiffre d'affaires net		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
Produits d'exploitation		**-**	**-**
Frais de personnel		-	-
Autres achats et charges externes		-9 964	-11 445
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Charges d'exploitation	3.1	**-9 964**	**-11 445**
Résultat d'exploitation		**-9 964**	**-11 445**
Résultat financier	3.2	-97 161	-104 232
Résultat courant avant impôts		**-107 125**	**-115 677**
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur le bénéfice		-	-
Résultat net pour l'exercice		**-107 125**	**-115 677**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRINCIPES

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels de la société Finance 2000 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
-continuité d'exploitation ;
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
-indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

1.2 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité représentée notamment par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et par la quote-part des capitaux propres pour les titres non cotés. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition, après déduction des dépréciations nécessaires évaluées en fonction de leur cours de bourse, pour les titres cotés, ou de leur valeur probable de réalisation, pour les titres non cotés.

Autres postes de bilan

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

2. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

2.1 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de Finance 2000 se décompose comme suit :

En milliers d'€	% de détention 31.12.2024	Résultat 2024	Capitaux propres 31.12.2024 hors résultat	Valeur brute 31.12.2024	Dépréciation 31.12.2024	Valeur nette 31.12.2024	Valeur nette 31.12.2023
Participations							
Tradition Securities And Futures SA	13,83 %	-962	12 059	13 997	-12 387	1 610	1 704
				13 997	**-12 387**	**1 610**	**1 704**

Les titres Tradition Securities And Futures SA (TSAF SA), d'une valeur brute de 13 997 082 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12 386 717 € au 31 décembre 2024. Cette dépréciation est calculée sur la base de la situation nette consolidée de TSAF S.A. au 31 décembre 2024.

2.2 Variation des capitaux propres

En euros

	Ouverture au 01.01.2024	Augmentation du capital	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	Solde au 31.12.2024
Capital social	4 575 000	-	-	-	4 575 000
Réserves légales	457 500	-	-	-	457 500
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-12 555 518	-	115 677	-	-12 671 195
Résultat de la période	-115 677	-	-115 677	-107 125	-107 125
Total	**-7 638 695**	-	-	**-107 125**	**-7 745 820**

Au 31 décembre 2024, le capital social de Finance 2000 d'un montant de 4 575 000 € est composé de 300 000 actions d'une valeur nominale de € 15,25 chacune.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 27 juin 2024, la perte de l'exercice 2023 d'un montant de 115 676,71 € a été affecté, en totalité, au poste « Report à nouveau ».

2.3 Autres dettes

Au 31 décembre 2024, la rubrique des « Autres dettes » est exclusivement constituée de dettes vis-à-vis de sociétés liées dont principalement une dette de 9 245 810 € vis-à-vis de Tradition Service Holding, société mère de Finance 2000.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont liées aux frais de fonctionnement de la société Finance 2000. Ces charges s'élèvent à 9 964 € au titre de l'exercice 2024 (11 445 € en 2023).

3.2 Résultat financier

Le résultat financier enregistre une charge de 97 161 €, contre une charge nette de 104 232 € au titre de l'exercice 2023, s'expliquant principalement par la dotation de dépréciation relative aux titres TSAF détenus par la société (cf. note 2.1)

3.3 Situation fiscale

Au 31 décembre 2024, la société bénéficie d'un déficit fiscal reportable de 2 203 697 €.

4. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

Aucun engagement n'existe au 31 décembre 2024.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Ventilation des effectifs moyens

Au 31 décembre 2024, la société n'a pas de personnel salarié.

5.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : néant

Organe de direction : néant

5.3 Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

5.4 Consolidation

Finance 2000 est intégrée dans la consolidation des comptes de Compagnie Financière Tradition, dont le siège social est situé au 11 rue de Langallerie, Lausanne, Suisse, groupe lui-même intégré dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme – 75001 Paris.

Tableaux des filiales et participations

En milliers d'euros Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres (autres que le capital social) et hors résultat	Quote-part du capital-action en %	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals et autres garanties données	PNB 2024	Résultat net 2024	Dividendes encaissés par la société
Tradition Securities And Futures SA	11 486	573	13,83 %	13 997	1 610	-	-	26 477	-962	-

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

FINANCE 2000
Société anonyme au capital de 4 575 000 euros
374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
340 642 016 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2024

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous rappelons que la société FINANCE 2000 est une société holding dont l'actif est essentiellement composé d'une participation dans la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES (TSAF).

Au 31 décembre 2024, FINANCE 2000 détient une participation de 13,83 % dans le capital de TSAF S.A.. La valeur brute de la participation dans les comptes de FINANCE 2000 s'élève à 13 997 082 €, dépréciée à hauteur de 12 386 717 € au 31 décembre 2024 sur la base des capitaux propres consolidés de TSAF S.A. à cette date. Une dotation pour dépréciation de la participation d'un montant de – 93 491 € a été enregistrée en résultat financier en 2024.

ACTIVITE DE LA FILIALE

La société TSAF S.A. assure à Paris et via ses succursales une activité d'intermédiation principalement sur les marchés à terme et les actions.
Sa filiale TSAF OTC exerce ce même métier sur les marchés monétaires bilan et hors bilan et obligataires.

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Finance 2000 en totalité au compte de « report à nouveau ».

DIVIDENDES

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

ACTIONNARIAT

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4 575 000 euros, divisé en 300 000 actions de 15,25 euros de valeur nominale chacune. La société TRADITION SERVICES HOLDING (Suisse) détient 89,99 % du capital de la société, et Compagnie Financière Tradition en détient 10,00 %. Toutes deux sociétés anonymes de droit suisse dont le siège social est à Lausanne. Aucun changement au cours de l'exercice 2024.

RISQUES LIES A L'ACTIVITE

Les risques identifiés concernent principalement la filiale opérationnelle de Finance 2000 dans le cadre de ses activités. Les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de Finance 2000 sont :

- risque opérationnel ;
- risque de crédit / contrepartie ;
- risque de marché ;
- risque de taux d'intérêt ;
- Risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement ;
- Risque de règlement / Livraison ;
- Risque de liquidité.

AUTRES INFORMATIONS

Information sur les délais de règlement

Au 31 décembre 2024, aucun encours clients et fournisseurs n'est à constater.

- COMPAGNIE FINANCIERE TRADITION, **administrateur**, représentée par Monsieur François Brisebois, Président de Tradition Service Holding SA (Suisse), TFS SA (Suisse) et Tradition SA (Suisse), Administrateur de Carax Monaco SAM, Carax SA (France), Tradificom International SA (Suisse), Immolangallerie SA (Suisse), Trad-X Holding SA (Suisse), ParFX Holding SA (Suisse), Notos SA (Suisse), Gottex Brokers SA (Suisse), Fonds de prévoyance de Compagnie Financière Tradition et de ses sociétés affiliées (Suisse), Tradition Financial Services Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), Tradition (UK) Holding Ltd (Royaume-Uni), Tradition (UK) Ltd (Royaume-Uni), Tradition London Clearing Ltd (Royaume Uni), Trad-X Ltd (Royaume-Uni), ParFX Ltd (Royaume-Uni), Tradition Securities And Futures SA (France), TSAF OTC SA (France), C.M. Capital Market Holding SA (Espagne), Tradition America Holdings Inc. (Etats-Unis), Tradition Derivatives and Securities Inc. (Etats-Unis), Tradition Financial Services Japan Ltd, Finacor Belgique (Belgique), Finacor & Associés (Belgique).

- Madame Virginie LACROIX, **Président-Directeur Général**, Représentant permanent de la société Viel & Cie au sein du Conseil d'administration de la société 3V Finance, Administrateur de la société Elixium (France), Arpège (France), Contrôleur des comptes des GIE VIEL Gestion et VCF Gestion.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération de la société, et il n'est pas indiqué les rémunérations éventuellement perçues par une société contrôlante.

Conventions

Aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2024, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le Directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Délégations accordées au Conseil d'administration

Aucune délégation n'a été accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Aucun membre n'a été élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.
Aucun des membres n'est lié à la société par un contrat de travail.
Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires.
La durée des mandats des membres est de 6 exercices, conformément à la durée légale.
Finance 2000 fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses conseils et comités.

Chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents

RESULTATS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 575 000	4 575 000	4 575 000	4 575 000	4 575 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-8 984	-8 624	- 9 341	167 008	-13 634
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63 181	-206 760	271 684	-115 677	-107 125
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,.03	-0,03	-0,03	0,56	- 0,05
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,21	-0,69	0,91	-0,39	- 0,36
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	-	-	-	-	-

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

FINANCE 2000 S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024
FINANCE 2000 S.A.
374, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

FINANCE 2000 S.A.

374, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société FINANCE 2000 S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCE 2000 S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 juin 2025

KPMG S.A.



Sophie MEDDOURI

Associée

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2024

de

Finance 2000